



© MIKEL DAMIER - FOTOLIA.COM



SOLIDARITÉ

MOBILITÉ LOGEMENT



www.saintgermainenlaye.fr



Votre situation familiale a changé ?

*** Adaptez votre logement à votre nouvelle situation**

*** Vous pouvez désormais envisager un échange d'appartement**

- > Chez votre bailleur actuel
- > Dans la même catégorie sociale
- > Avec un loyer proportionnel au précédent

*** Vous permettez à une famille d'être mieux logée**

Votre geste solidaire permettra à une famille de se loger dans un logement adapté à sa composition familiale comme vous l'avez été il y a quelques années.

Une convention signée en 2009

La Préfecture des Yvelines, la Ville de Saint-Germain-en-Laye, **ont signé le 19 janvier 2009, une convention de partenariat relative au logement social**, en cas d'inadaptation du logement, avec six bailleurs sociaux :

L'Immobilière 3 F
L'OPIEVOY
Coopération et Famille
La Sablière
Le Foyer pour Tous
LOGIREP

L'objectif

*** Faciliter le changement de logement social à Saint-Germain-en-Laye et mieux l'adapter :**

départ des enfants, séparation de couple, retraite....

- > Un logement plus petit et moins cher serait souhaitable sans changer de bailleur
- > Un déménagement adapté à vos besoins (moins de charges, étage moins élevé,...)

La ville à votre écoute

*** Démarches simples à accomplir**

> Déposer une demande de logement social au Centre Administratif :

86-88 rue Léon-Désoyer

HORAIRES

Lundi : 8h30 à 12h - 13h à 16h

Mardi au Vendredi : 8h30 à 12h - 13h à 17h30

Samedi : 9h à 12h30

Pôle solidarité

01 30 87 20 04

solidarite@ville-saintgermainenlaye.fr

> Signaler les motifs de la demande d'échange de logement. Le service de la politique du logement se chargera de transmettre votre demande à votre bailleur social actuel et votre situation personnelle sera étudiée avec soin.